



## SECTION EUROPÉENNE ANGLAIS



Permet d'obtenir la mention « Section européenne » sur le diplôme du Baccalauréat.

**Horaire hebdomadaire :**

- 3 heures d'Anglais Euro par semaine
- 1 heure de D.N.L. \* Histoire-Géographie

Durant le cursus, un voyage scolaire en pays anglophone sera proposé aux élèves de la section européenne.

Quatre critères seront appliqués pour la sélection des dossiers (capacité limitée à 2 groupes)

- ✚ La moyenne obtenue en anglais
- ✚ La moyenne obtenue en Histoire-Géographie (Discipline non linguistique enseignée en section européenne au Lycée Jean Perrin de Lambersart)
- ✚ La moyenne générale de l'élève
- ✚ Assiduité et comportement en classe

Pour postuler à une entrée en Section Européenne (après l'Affectation), il faut en faire la lettre de motivation rédigée en anglais qui sera remise lors des inscriptions accompagnée des copies des 3 bulletins de 3<sup>ème</sup>.

***Tous les élèves motivés sont encouragés à candidater, quel que soit le collège d'origine.***

**Nous demandons aux élèves retenus pour la Section Européenne de s'engager pour 3 ans.**

Cependant, à l'issue de chaque année scolaire, le Conseil de Classe se prononcera sur l'opportunité pour l'élève de poursuivre cette option l'année suivante.

\* D.N.L. : Discipline Non Linguistique (Discipline dispensée en langue anglaise)